

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix sept mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Usson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand LIVET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 10/03/2025

Présents : M. Bertrand LIVET, M. François BRIVES, M. Bruno SOUQUE, Mme Marie Hélène SAUVADET, M. Gérard VERNET, Mme Béatrice GILLARD, M. Gabriel CHANAL, Mme Cécile BOSSE, M. David VILLETTELE, M1 : Frédéric BLIN.

Absents : M. Michaël FONTANET qui a donné pouvoir à M. Bertrand LIVET

Mme Cécile BOSSE a été élue secrétaire.

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour : point 4, Réglementation des boisements « plan forestier »

1/ Création d'un poste de saisonnier « patrimoine »

M. le Maire indique qu'il convient d'ouvrir un poste d'agent d'accueil C1 pour l'ouverture saisonnière de l'église Saint Maurice.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'ouvrir un poste saisonnier C1 d'agent d'accueil, du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025, à temps partiel de 19,29/35e.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'ouvrir un poste d'agent d'accueil C1 pour l'ouverture de l'Eglise et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget, chapitre 012.

2/ Création d'un jardin du souvenir

M. le Maire propose au Conseil municipal, suite à la demande d'un administré, de créer un jardin du souvenir au sein de la commune. Celui-ci serait mis en place dans l'enceinte du cimetière communal et consisterait en un espace d'environ 2 m², s'intégrant aux espaces naturels de la commune en étant respectueux de la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de créer un jardin des souvenirs dans l'enceinte du cimetière communal.

3/ Passage au Compte Financier Unique

Suite au passage à la norme comptable M57 et afin de finaliser la dématérialisation de la comptabilité de la commune, M. le Maire propose au Conseil municipal que les comptes de la commune soient produits sous le format du Compte Financier Unique à partir de l'exercice 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, que les comptes de la commune soient produits sous le format du Compte Financier Unique à partir de l'exercice 2025.

4/ Réglementation des boisements

M. Blin, conseiller municipal délégué Forêt, rappelle que l'objectif de la réglementation des boisements est la protection des zones habitées et des zones agricoles. Il a ainsi été proposé dans le cadre du plan de zonage mis en place par le Département du Puy-Dôme, la création d'un zonage pour classer les parcelles boisées ou en friche en trois catégories :

- Périmètre à boisement interdit pendant une durée de 10 à 30 ans
- Périmètre à boisement réglementé (distance entre habitations et bois)
- Périmètre à boisement libre

Dans la suite de l'enquête publique menée par le Département du Puy-Dôme, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'émettre un avis favorable au projet de réglementation des boisements.

5/ Questions diverses :

- M. le Maire rappelle la tenue de la CCID le matin même et indique que la commission a étudié également les biens pressentis sans maître afin d'émettre un avis sur la poursuite de la démarche pour chaque parcelle. Pour rappel, cette démarche, initié par l'Agglo du Pays d'Issoire, est accompagnée par un bureau d'étude qui dresse une liste de parcelles susceptibles d'être sans maître. Ainsi, il appartient à la CCID de donner un avis sur la suspicion de biens sans maître (impôts non payés pendant 3 ans et service de la publicité foncière qui confirme que le propriétaire n'est pas identifié). La commission a donné un avis favorable sur l'ensemble des parcelles en souhaitant des recherches complémentaires de la part de la municipalité sur plusieurs parcelles.
Dans le cadre de la procédure en cours et à défaut de maîtres, les terrains identifiés reviendront à la commune.
- Béatrice GILLARD propose d'installer une boîte à livre dans la commune. Après échange, le Conseil municipal valide le fait d'installer une boîte à livre dans la cabane du jardin en cours d'aménagement. De plus, l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique située place de la Reine Margot pourrait également abriter un équipement de même nature.
- M. le Maire indique que les travaux du Belvédère départemental sur le site UNESCO « Chaîne des Puys / Faille de Limagne » pourraient débuter à partir de la mi-avril.